

POLICE MUNICIPALE



CORDEMAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal LAISEMENT Laurent

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de CORDEMAIS

En fonction à la Police Municipale de CORDEMAIS

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de CORDEMAIS

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

### PREAMBULE

Le 06 décembre 2021, à 15h00, nous sommes requis par le service urbanisme au 14 et 16 rue Dom Paulo à Cordemais afin de constater l'apposition par leur services et la voirie, d'un balisage par piquets et rubalise indiquent que ce terrain n'est plus affecté au domaine public.

### CONSTATATIONS

Constatons à 15h30, sur place la mise en place de piquets et rubalise au droit des pavillons du 14 et 16 rue Dom Paulo à Cordemais 44360, nous constatons également l'apposition de 2 panneaux d'information.

### MESURES PRISES

Effectuons des photographies des lieux

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de CORDEMAIS.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait à CORDEMAIS

Le 06 décembre 2021

Signature du rapport N°2021 120001

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale

RAPPORT N° 202112 0001

**Objet :**

**Marquage domaine public**

**Carte Grise :**

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul. :

Type de véhicule :

**Pièces Jointes :**

Photos 6

**Destinataires :**

- Monsieur le Maire

- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale

- Archives de la Police Municipale



Le Chef de Service de Police Municipale

Photo N°1 - <Nouvelle photo>



Photo N°2 - <Nouvelle photo>



Photo N°3 - <Nouvelle photo>



Photo N°4 - <Nouvelle photo>



Photo N°5 - <Nouvelle photo>



Photo N°6 - <Nouvelle photo>

